

Dispositifs de validation des acquis Intec

Vous visez l'obtention d'un diplôme de la filière de l'expertise comptable : la validation de vos acquis de l'expérience ou de vos études supérieures peut y contribuer.

VAE : Validation des acquis de l'expérience

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou extra-professionnels.

[+ En savoir plus](#)

VES : Validation des études supérieures

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des études supérieures effectuées en France ou à l'étranger. Elle s'applique aux diplômes de l'Intec (DGC-DSGC).

[+ En savoir plus](#)

VAP 85 : Validation des acquis professionnels

Cette procédure permet d'être dispensé des conditions d'accès (diplôme pré-requis) au vu des acquis professionnels, personnels ou d'études et de formation.

[+ En savoir plus](#)

Ces procédures peuvent être combinées.

Besoin d'information ?

Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis

Informations utiles

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE:
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

Télécharger les dossier

[Dossier de demande de VAP 85](#)
[Dossier VES du DGC](#)
[Dossier VES du DSGC](#)

<http://intec.cnam.fr/dispositifs-de-validation-des-acquis-intec-195239.kjsp?RH=vaeves>